

Divers

« DU NOUVEAU POUR DEVENIR CONDUCTEUR » Réforme de la formation à la conduite en Wallonie

Suite à la 6ème réforme de l'Etat, la compétence liée à la formation à la conduite a été transférée aux Régions. Le Gouvernement wallon a saisi cette opportunité pour proposer une réforme qui vise à renforcer la formation des nouveaux conducteurs et à accroître la sécurité routière. L'Agence wallonne pour la Sécurité routière, Carlo Di Antonio, Ministre wallon en charge de la sécurité routière, ainsi que le Service public de Wallonie lancent aujourd'hui une campagne de sensibilisation et un site web destinés à informer les candidats au permis de conduire des différents changements.

Un conducteur qui parcourt ses premiers 1.500 km court trois fois plus de risques d'avoir un accident par rapport à un conducteur qui a déjà plus de 10.000 kms au compteur !

Par ailleurs, les taux de réussite actuels tant à l'examen théorique que pratique sont de moins de 40% au premier examen présenté. Cela démontre que des améliorations de la formation et de la préparation aux examens sont nécessaires pour améliorer la situation.

C'est dans cette optique que le Gouvernement wallon a élaboré sa réforme de la formation à la conduite. Les premiers changements ont eu lieu en janvier et le reste des modifications sera d'application dès le 1er juillet 2018.

Le Ministre wallon de la Sécurité routière Carlo Di Antonio rappelle : « *l'objectif n°1 de cette réforme est d'assurer une meilleure préparation des candidats conducteurs.*

La conduite n'est pas une pratique qui s'improvise. Les accidents de la route sont quotidiens. Chaque jour, les services de secours et les hôpitaux sont mobilisés par leurs conséquences. C'est une dramatique réalité qui exige que nous donnions le maximum de compétences aux jeunes conducteurs et que ceux-ci s'investissent pleinement dans la formation à la conduite ».

Ce nouveau cadre de formation vise à augmenter le niveau des connaissances, notamment en ce qui concerne la perception des risques. Le souhait est d'offrir plus d'expérience aux candidats afin qu'ils puissent éviter le maximum de risques sur le terrain, conclut le Ministre.

La réforme de la formation à la conduite en Wallonie.

La formation théorique

L'examen théorique a été remanié depuis le 1er janvier 2018. Le changement majeur réside dans la réinstauration du principe de la faute grave. Deux erreurs aux questions relatives aux infractions du 3ème degré (brûler un feu rouge, prendre un sens interdit, ...) ou du 4ème degré (faire demi-tour sur l'autoroute, ...) entraînent désormais l'échec automatique à l'examen théorique.

La formation pratique

Les changements au niveau de l'examen pratique seront d'application dès le 1er juillet 2018.

Test de perception des risques

Quelle que soit la filière choisie, le candidat devra obligatoirement effectuer un test de perception des risques. Ce test se déroule sur ordinateur dans un centre d'examen et consiste pour le candidat conducteur, à indiquer, dans des scènes de circulation courantes, toutes les situations de risques qu'il détecte. Le candidat conducteur le présente au moment de son choix entre, au plus tôt, l'examen théorique et, au plus tard, l'examen pratique.

La filière libre

La filière libre démarrera désormais par un encadrement appelé « rendez-vous pédagogique » d'une durée de 3

heures. Le (ou les) guide(s) et l'apprenti conducteur recevront une formation d'introduction par une auto-école ainsi qu'un document « boîte à outils » comportant des repères utiles et les conseils pour un bon apprentissage, notamment par la tenue d'un carnet de bord et une obligation de parcourir au moins 1.500 km avant de présenter l'examen.

Le candidat en filière libre se voit désormais ouvrir à la possibilité de conduire seul sans guide pour le perfectionnement, l'acquisition de plus d'expérience et la souplesse dans la formation. Pour y avoir accès, il faudra avoir au moins 18 ans et obtenir « un certificat d'aptitude ».

La filière auto-école classique

La filière auto-école classique reste identique à la situation actuelle.

La filière auto-école rapide

Une filière en auto-école rapide est créée afin de répondre à des besoins urgents d'obtenir un permis de conduire, notamment pour l'obtention d'un emploi, tout en garantissant une formation complète de qualité.

Collaboration entre les Régions

Pour assurer une cohérence globale et dans le cadre de la collaboration constante en matière de sécurité routière, les trois Régions du pays ont travaillé de façon concertée.

La campagne de l'AWSR



L'AWSR lance aujourd'hui une campagne afin d'informer tous les candidats conducteurs des changements en cours au niveau de la formation à la conduite. Le site web monpermisdeconduire.be a été spécialement créé pour l'occasion. Il reprend toutes les informations utiles sur la formation à la conduite (filières, adresses des centres d'examen, ...).

Marie Minet - Porte-parole du Ministre Carlo Di Antonio

0479/88.84.75

Belinda Demattia - Porte parole AWSR

0498/04.83.61

Suivez nous sur [Twitter@AWSR_be](https://twitter.com/AWSR_be)
www.tousconcernes.be